

Communauté de Communes

Assainissement et déchets ménagers : le bilan

Lors de la dernière réunion du conseil communautaire, les rapports annuels de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers ont été présentés. Ces deux rapports sont rendus obligatoires par la « Loi Barnier » relative à la protection de l'environnement.

Pour l'assainissement, le rapport est transmis aux maires des communes de la Thiérache du Centre. Il présente les conditions techniques et financières d'exécution des missions prises en charge par la communauté : travaux, gestion et entretien de l'assainissement collectif, et contrôle et entretien de l'assainissement non collectif. Les deux événements majeurs résident dans la fin du contrat d'affermage du **Nouvion-en-Thiérache** et la reprise en régie. Et l'inauguration récente de la nouvelle station d'épuration de **Sains-Richaumont** dont le coût s'élève à 1.600.000 euros HT et réalisé par des entreprises locales (Hydréa, CRB, Maréchal).

Concernant les déchets ménagers de nombreux chiffres parlants ont été exposés et nous donnent de nombreux détails sur les collectes. Ainsi, le prestataire a Sté Flamme a effectué sur une année 155.000 km en porte à porte tandis que les quatre déchetteries du territoire ont reçu 60.000 visites. Le tonnage de déchets collectés est le suivant : **295 kg par an et par habitant** (42 kg de recyclables, 46 kg de verre, 207 kg d'ordures résiduelles). L'organisation du service de Valor'Aisne (Fontaine-les-Vervins) commence par la collecte puis le transfert

soit vers le centre de tri pour arriver ensuite en filière de recyclage (deuxième vie des emballages), soit en enfouissement. Contrairement à une fausse idée, le camion comprend bien trois compartiments correspondant à un tri sélectif fait à notre domicile et conformément au bac fourni. En 2013, 545 de ces bacs ont été livrés dont 71 en remplacement de ces bacs cassés.

Le tri s'organise également en déchetteries dans lesquelles 47,17 tonnes de déchets ont été déposées sur l'année, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2012. La majeure partie de ces tonnages est valorisée (62 %) par le centre de tri, des écoorganismes (piles, pneus tels que recyclum ou Eco-système ou grâce à des conventions avec par exemple Ecogras pour les huiles (de voiture et ménagères), les cartouches d'encre.

UN BUDGET CONSÉQUENT

Le budget déchets ménagers est en hausse de 2,2 % par rapport à 2012 : **2.881.273 euros soit un coût global de 83,96 euros par habitant et par an** : collecte sélective 78,80 euros/hab, déchetteries 22,61 euros/hab., recettes 17,45 euros/hab.

Jean-Paul Renaux, le vice-président de la Thiérache du Centre aux déchets ménagers, a rappelé l'importance du soin et de l'attention donnés au tri par le particulier. D'ailleurs, les erreurs de tri sont en hausse de 3,75 % (par rapport à 2012), ce qui pèse lourd dans le budget, il conseille de «mettre dans le résiduel lorsqu'il y a un doute» et rappelle aux maires «vous êtes les ambassadeurs du tri dans votre commune».